

Convocation	06/12/2016	Délégués en exercice	49	Présents	39
Affichage	06/12/2016	Votants	47	Procurations	8

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

SEANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2016 A 18 h 00

Président de séance : Pascal BUGIS

N° 2016/198

**Cohésion territoriale - Politiques contractuelles - Dispositif général d'intervention de la
Communauté d'agglomération - Exercice 2016 - Approbation d'un fonds de concours à la
commune de Mazamet pour la Valorisation des espaces publics - Mise en accessibilité
des trottoirs - Tranche 2016**

Etaient présents :

AIGUEFONDE : Vincent GAREL
 AUSSILLON : Bernard ESCUDIER, Muriel ALARY, Didier HOULÈS, Dominique PETIT
 BOISSEZON : Claude AUSSILLOU
 CASTRES : Pascal BUGIS, Brigitte LAQUAIS, Nathalie BALZAN, Fabienne LÉVÊQUE,
 Daniel CALLEJON, Nathalie de VILLENEUVE, Arnaud BOUSQUET,
 Michel SABLAYROLLES, Pierre FABRE, Geneviève AMEN, Jean-Pierre PARIS,
 Danielle MESSÉAN DE SÉLORGES, Henri PISTRE, Philippe GUÉRINEAU,
 Martine GILMER, Jean-Marc POTHIER, Géraldine ROUQUETTE,
 Jean-Paul PILOZ
 CAUCALIÈRES : Yohan ZIEGLER
 LABRUGUIÈRE : Jean-Louis CABANAC, Marie Dominique PESTRE SURLES
 LAGARRIGUE : Vincent COLOM
 MAZAMET : Olivier FABRE, Françoise ROUQUETTE, Michel MARTIN, Janine BARENS,
 Laurent MONNIER
 NAVÈS : Marc COUSINIÉ
 PAYRIN-AUGMONTEL : Alain VAUTE
 PONT DE L'ARN : Bernard CABANES
 LE RIALET : Michel CASTAN
 SAINT-AMANS-SOULT : Daniel VIAELLE
 VALDURENQUE : Jean-Louis BATTUT

Etaient représentés :

CASTRES	Xavier BORIES	Procuration à	Fabienne LÉVÊQUE
	Philippe LEROUX	Procuration à	Jean-Pierre PARIS
	Fabienne FRAGIACOMO	Procuration à	Danielle MESSÉAN DE SÉLORGES
	Yoan BASTOS	Procuration à	Nathalie BALZAN
	Laurence MUDET	Procuration à	Pierre FABRE
	Catherine COLOMBIÉ-DESPLAS	Procuration à	Geneviève AMEN
MAZAMET	Philippe BANCAL	Procuration à	Dominique PETIT
LE VINTROU	Gérard CAUQUIL	Procuration à	Michel CASTAN

Etaient absents :

Marc NOUXET, Henri BOSCH suppléant de Jean-Louis GAU.

Secrétaire de séance : Didier HOULÈS.

Délibération n° 2016/198

**Cohésion territoriale - Politiques contractuelles - Dispositif général d'intervention de la
Communauté d'agglomération - Exercice 2016 - Approbation d'un fonds de concours à la
commune de Mazamet pour la Valorisation des espaces publics - Mise en accessibilité des
trottoirs - Tranche 2016**

Rapporteur : Nathalie de VILLENEUVE

Par délibération n°2012/133 du 22 octobre 2012, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a approuvé son règlement d'intervention fixant les principes généraux, le champ d'application, et les modalités d'attribution et de versement de ses aides, règlement modifié par délibération 2015/105 du 29 juin 2015.

Par délibérations du 22 octobre 2012, du 10 décembre 2012, du 22 avril 2013, du 24 juin 2013, du 30 septembre 2013, du 3 février 2014 et du 15 février 2016, la Communauté d'agglomération a approuvé des fiches thématiques d'intervention destinées à constituer au fur et à mesure des délibérations, son dispositif général d'intervention. La fiche cohésion territoriale est modifiée par délibération 2015/106 du 29 juin 2015.

Par délibération en date et du 4 juillet 2016, la commune de Mazamet a sollicité une aide de la Communauté d'agglomération pour la valorisation des espaces public du centre-ville «Mise en accessibilité des trottoirs – Tranche 2016 » (fiche valorisation des espaces publics).

Compte tenu des éléments du dossier, le montant de l'aide de la Communauté d'agglomération s'élève à 17 727 €, soit 20 % d'une dépense éligible d'un montant de 88 635 € HT.

Il est proposé au Conseil :

- d'attribuer un fonds de concours de 17 727 € à la commune de Mazamet,
- d'autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

La Commission « Cohésion territoriale - Politiques contractuelles », dans sa séance du lundi 5 décembre 2016, a émis un avis favorable.

Le Conseil de la Communauté,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- attribue un fonds de concours de 17 727 € à la commune de Mazamet,
- autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Dit que les crédits correspondant au financement de la dépense sont inscrits au Budget Principal 2016, Chapitre 204, Compte 2041412, Opération 33, Gestionnaire FIN.

Fait et délibéré à Castres, le 12 décembre 2016

Pour extrait conforme,

Le Président,

Pascal BUGIS

